



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-trois et le douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ;, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme OHN Christiane, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. PLANAS Pierre, conseiller municipal à M. BELTRAN José, Adjoint,
M. REDONDO Simon, conseiller municipal à M. ANGULO José, Adjoint
M. COSTE Jean-François conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, Adjoint,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que la Ville de Céret possède la compétence Assainissement sur l'ensemble de son territoire et que dans ce cadre, la collectivité porte les travaux de création d'un réseau d'assainissement, Chemin Sainte Marguerite ;

CONSIDERANT que pour réaliser cette opération, la Ville de Céret a lancé un marché public de travaux et qu'à l'issue de la consultation, le groupement SOL FRERES/FABRE FRERES a été choisi, pour un montant total de 452 358,80€ HT soit 542 830,56 € TTC et pour un délai global de 4 mois ;

CONSIDERANT que la première phase de travaux a démarré le 20 mars 2023 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser un fonçage pour poursuivre les travaux ;

CONSIDERANT que cette prestation fait l'objet d'une modification n°1 du marché de travaux ;

CONSIDERANT que le montant du marché de travaux évolue à un montant total de 464 358,80 € HT soit 557 230,56 € TTC, ce qui correspond à une augmentation de 2,15 %, pour un délai global de 4 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Date de convocation :
06/04/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 04
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

**Travaux de création d'un
réseau d'assainissement
sur la commune de Céret**

—
**Modification n°1 du
marché**

====

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la modification n°1 du marché de travaux et tout acte utile et prendre toutes décisions relatives à son exécution ;
- **D'IMPUTER** les dépenses au budget annexe Assainissement de la Ville de Céret ;

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine

